



La retraite chapeau doit disparaître

Sans tomber dans les excès d'exigence de transparence absolue et de suspicion systématique vis-à-vis des cadres dirigeants, la CFDT entend rappeler ici sa demande de voir disparaître le dispositif de retraite chapeau.

- **De quoi s'agit-il ?**

Dans les années 2001/2003, la Compagnie a cherché à rehausser de façon substantielle les rémunérations et avantages des cadres dirigeants, à commencer par ceux du Président et du Directeur Général. La proposition de retraite chapeau était un élément fort. Le rapprochement avec KLM a accéléré cette remise à niveau. Le PDG de KLM était alors beaucoup mieux rémunéré que celui d'AF.

Il s'agit d'un sur-complément de pension de retraite soumis à conditions : être présent dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite CNAV à taux plein et avoir plus de 7 ans d'ancienneté dans l'entreprise. Sous réserve de ces dispositions de base, le bénéficiaire obtient un complément de pension équivalent à 35 à 40 % de sa rémunération moyenne des 3 dernières années. Une disposition supplémentaire de réversion profite au conjoint en cas de décès du bénéficiaire.

- **Pourquoi la CFDT demande la suppression de cet avantage ?**

L'opacité qui entoure cet avantage en est la première raison. A ce jour, nul ne peut connaître le nombre de cadres dirigeants ayant d'ores et déjà bénéficié de cet avantage et le nombre de cadres dirigeants susceptibles d'en bénéficier à terme, à l'exception de l'actuel PDG Alexandre de Juniac qui s'est vu refuser cet avantage par le conseil d'administration.

En période d'économies générales, et sans méconnaître l'effort consenti par les cadres dirigeants sur la diminution de leurs parts variables pour cette année compte tenu des résultats négatifs de l'exercice, les éléments annexes doivent disparaître ou être rendus publics. Combien coûte cet avantage en termes de provisions annuelles ?

Les avantages et rémunérations de certains dirigeants de grands groupes ont défrayé la chronique. Les actionnaires, les pouvoirs publics, les salariés et les citoyens, européens notamment, demandent aujourd'hui de retrouver le sens de la mesure et d'assainir la situation.

Cela est également vrai à Air France ! Pour la CFDT, Il ne peut y avoir des mesures drastiques pour les salariés et le maintien d'avantages injustifiés pour quelques-uns. Une telle attitude ne peut que nuire à la cohésion sociale indispensable en cette période économique incertaine.

La CFDT considère donc que la retraite chapeau doit disparaître pour tous les bénéficiaires potentiels dont les droits n'ont pas encore été liquidés.